

LES VŒUX

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Il est nécessaire de commencer, et de l'œuvre de maintenant.

ainsi que nous y convient tous ceux qui ont la responsabilité de l'avenir national, travaux de suite, et avant tout, un redressement moral du pays.

Restons plus fermement que jamais attachés à la liberté, à cette liberté sans laquelle la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue.

Liberté pour tous les Français, qui servent la France et cela sans distinction de costume. Et si des lois édictées en des jours de folie anticonstitutionnelle ont imposé des restrictions à la liberté, pour une catégorie de citoyens, qu'on abroge ces lois iniques qu'on donne enfin un statut légal à nos religieux et à nos religieuses.

Aidons la justice aussi, celle qui doit régir nos rapports sociaux, et celle qui doit être entre patrons et ouvriers une collaboration réelle dans les pratiques de justice et de compréhension mutuelle.

Si la paix sociale devenait une réalité, en France, l'économie nationale connaîtrait un âge de renouveau et un avenir meilleur serait assuré à la production et au prolétariat.

Dans nos vœux, la famille occupe une place de choix. Après des années de propagande et d'efforts, l'éducation a obligé les pouvoirs publics à occuper d'elle. Oh ! bien timidement.

Il faut par des mesures qui ne répondent qu'à des réalités urgentes, donner à l'éducation nationale un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

Il faut qu'on s'occupe sérieusement de lui donner, sur le terrain gouvernemental, un statut officiellement inscrit dans la loi.

LE FRONT ITALO-ALLEMAND

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

est « compact, formidable et invincible », écrit-on à Rome

où l'un des organes du régime accuse, en outre, le Pape « de solidarité avec les pires ennemis de l'Église... »

Rome, 31 décembre. — La phrase du message du chancelier Hitler au peuple allemand relative aux engagements de l'Allemagne vis-à-vis de l'Italie est mise en vedette par la presse italienne qui exalte à ce propos la solidarité italo-allemande.

Le « Giornale d'Italia » met en relief que l'année qui s'achève a vu s'affirmer la politique des pays de l'axe.

Le journal écrit que la tâche que s'est imposée l'Allemagne est celle qui consiste « à se faire ouvrir des voies à son expansion » et que l'Italie est poussée par les mêmes besoins et est animée des mêmes besoins qu'elle.

« Les déclarations d'Hitler disant que les engagements de l'Allemagne vis-à-vis de l'Italie sont précis et inviolables constituent un avertissement à ceux d'entre nos ennemis de France qui espèrent voir s'affaiblir l'axe et pouvoir écarteler les problèmes qui sont, désormais, imprononçables des compensations promises à l'Italie en 1915. Le discours d'Hitler montre que le front italo-allemand est compact, formidable et invincible. »

Les attaques contre le Saint-Siège

Les critiques élevées contre la politique du régime par de hauts prélats italiens dont notamment, le cardinal Schuster, archevêque de Milan, et Naselli Rocca, archevêque de Bologne, inspirent un article menaçant au « Regime Fascista ».

M. Mussolini est de retour à Rome

Rome, 31 décembre. — M. Mussolini, qui était allé passer les fêtes de Noël dans sa résidence de la Rocca della Caminata, en Romagne, est rentré, samedi soir, à Rome.

En Allemagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

l'allocution radiodiffusée du docteur Gobbels

Berlin, 31 décembre. — Le docteur Joseph Gobbels, ministre de la propagande du Reich, qui avait été empêché pour des raisons de santé de faire le discours traditionnel de Noël, a prononcé samedi soir, l'allocution de nouvel an radiodiffusée par tous les postes allemands.

Cette manifestation était, entre autres, destinée à démentir les bruits qui couraient à l'étranger et en Allemagne sur une disgrâce de M. Gobbels à la suite de certaines complications d'ordre domestique.

Le docteur Gobbels a souligné les succès de l'Allemagne en 1938 en reprenant ses thèses coutumières que la fortune ne sourit qu'aux audacieux. Il fait le procès de certains milieux intellectuels et petit bourgeois qui n'ont pas partagé la foi et l'enthousiasme du peuple allemand et châtiment exactement à 0,8 % la proportion de ces éléments dans la nation. Il s'en prend aussi aux critiques étrangères des démocrates qui voudraient ériger l'Allemagne devant un tribunal mondial.

Il retrouve ensuite des accents pleins d'optimisme pour parler de l'année écoulée qui se termine et pour associer tous les Allemands du monde à ses vœux de santé et de succès pour le futur, Adolf Hitler.

« Une nouvelle question fatidique est posée à l'Europe dans la Méditerranée », déclare la presse allemande

Berlin, 31 décembre. — La presse allemande publie des aperçus enthousiastes sur les réalisations de l'année 1938 en mettant l'accent sur les deux grands succès de la politique extérieure du Reich en Autriche et dans le pays des Sudètes. « La lutte continue contre le judaïsme et le bolchevisme dans le monde », s'écrient en substance les journaux.

« La Berliner Boersen Zeitung » étudie le nouvel équilibre européen des accords de Munich. Dans l'ensemble, on assiste à la victoire de principe qu'un aspect vital spécial doit être reconnu à toute grande puissance. L'Allemagne, avec ses 80 millions d'hommes, le plus grand noyau racial des peuples blancs, en possession des positions-clés de l'Europe continentale, est à l'honneur d'une grande aventure.

La France, poursuit en substance le journal, se concentre sur la Méditerranée.

L'Italie veut doubler l'importance de ses usines d'aviation

Rome, 31 décembre. — Au cours d'une inspection aux usines d'aviation de Brindisi, le général Valle, sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique, a déclaré que M. Mussolini avait décidé de doubler l'importance de ces usines, ainsi que du personnel spécialisé qu'elles emploient.

Le baron Gabriel Agor, ancien secrétaire-général au ministère des Affaires étrangères, a nommé ministre de Hongrie auprès du Vatican.

question des informations qui ne peuvent être démenties parce qu'elles sont vraies. On en accuse certains parlementaires qui de par le mandat dont ils sont investis, ont le droit d'être tenus au courant de la marche des grands problèmes nationaux et internationaux.

Du côté socialiste, il semble que le scrutin qui s'agit de perdant.

Le vote du récent congrès socialiste, impliquant la démission des ministres, n'est pas suivi d'effet. On attendait pour cela que les relations soient nouées avec Burgos. Bien que, si l'on parvenait à trouver une solution qui régie en même temps la situation des relations avec Valence, toujours brisée, les socialistes considéreraient l'affaire comme arrangée. Leur principal désir étant de ne point quitter le gouvernement.

L'ambassadeur d'Angleterre met au courant le comte Ciano

Rome, 31 décembre. — L'ambassadeur d'Angleterre s'est entretenu samedi matin avec le comte Ciano, au Palais Chigi; selon les milieux informés, il aurait mis au courant des pourparlers navals anglo-allemands de Berlin au sujet de l'accroissement de la flotte sous-marine allemande.

La navette A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

La discussion du budget en seconde lecture

L'ordre du jour appelle la discussion en seconde lecture du projet de budget général pour l'exercice 1939.

M. Jammy Schmidt, rapporteur général, déclare d'abord que le nombre des articles de la loi de finances déposés par le Sénat s'élève à 61. La Commission des Finances a reçu, d'autre part, du gouvernement, deux lettres rectificatives. De nombreux articles additionnels ont été déposés. Pas moins de 47 par la Commission des Finances de la Chambre. M. Jammy Schmidt propose la jonction de quatorze des articles de la loi de finances proposés par le Sénat.

Il demande à la Chambre de maintenir sa proposition au sujet de la titularisation des auxiliaires et du bordereau de coupons et sa décision l'égard du Comité de la hache.

Le rapporteur, en terminant, déclare que l'équilibre budgétaire après l'examen de la Commission des Finances, s'établit comme suit : Recettes, 66.352 millions. Dépenses, 66.288 millions soit un excédent de recettes de 64 millions.

Au cours de la discussion générale, il a été demandé à M. Marecaux (Nord), qui estime qu'on doit encourager l'exportation, notamment en faisant procéder à la liquidation, par les caisses de l'Etat, des arriérés de crédit.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

La Chambre adopte, en le modifiant, l'article 2 (quatrième) de la loi de finances (impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe à la production, exonération du régime du forfait), et reprend son texte en ce qui concerne l'article 2 (quatrième) (bordereau de coupon).

La Chambre adopte les nouveaux textes proposés par la Commission des Finances pour les articles A (répression de la fraude fiscale) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

La Chambre reprend, en le modifiant, l'article 52 (Office du blé), de la loi de finances (impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe à la production), reprend son texte en ce qui concerne le bordereau de coupons (art. 2 quinquies 7°). Adopte les nouveaux textes de sa commission en ce qui concerne l'article 2 (quatrième) (bordereau de coupon).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles ; elle reprend son texte pour les articles 2 (quatrième) (bordereau de coupon) et 2 septies A (exonération du droit de timbre, registres de l'état civil).

LES VŒUX DU NOUVEL AN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

La mise en œuvre de la défense du territoire au cours de l'été a coûté plus de 7 milliards

Paris, 31 décembre. — Le gouvernement a déposé à la Chambre un projet approuvant les autorisations d'engagements de dépenses sur l'exercice 1939, pour les besoins de la défense nationale.

Le montant des crédits s'élève au total à 7.010.500.000 francs. Pour le département de la guerre : 2.440 millions, dont 1.909 pour l'artillerie et les fabrications d'armements ; 215 millions pour le génie ; 210 millions pour la défense passive ; pour la marine, 937 millions et demi dont 659 pour les constructions navales et 200 millions pour les combustibles liquides. Pour l'air : 3.183 millions dont 1.800 pour l'accroissement et le renouvellement du matériel de série ; 200 pour le matériel technique ; 574 pour les travaux et installations. Pour le budget annexe des poudres, 445 millions.

Le régime de la durée du travail

Paris, 31 décembre. — Le ministre du Travail, public un communiqué d'après lequel, M. Pomaret, a fait signer au président de la République, un certain nombre d'articles assurant le régime de la durée du travail.

A partir du 1^{er} janvier 1939, le régime applicable jusqu'au 30 juin 1939, aux établissements non en contact avec le public est le suivant : les 5/8 de plein droit.

Pour les établissements dont l'activité varie avec les intempéries jusqu'à 45 heures : les 5/8 de l'aspect du travail hebdomadaire dans les huit jours à la demande du chef de l'établissement, ainsi que pour les établissements non en contact avec le public de 38 à 45 heures.

Établissements en contact avec le public au delà de 45 heures : 5/8 avec l'autorisation expresse de l'inspecteur du travail.

D'autre part, pour la durée effective du travail, il a été décidé qu'elle serait fixée pour une durée de présence équivalente à quarante heures, dans commerce, grands magasins, commerces de détail. Pour le personnel affecté à la vente : 40 heures par semaine, un certain nombre, suivant l'importance des établissements : hôtels, cafés, restaurants : 45 heures, pour les cuisiniers ; 50 heures pour le reste du personnel.

Séance mouvementée à la Chambre syrienne où des orateurs demandent le rejet des traités conclus avec la France

Damas, 31 décembre. — Une séance mouvementée s'est ouverte samedi soir, à la Chambre syrienne réunie pour discuter des interpellations sur les relations franco-syriennes. Les interventions prirent le début un ton d'extrême violence au moment que le président du parlement des appels à l'ordre et interrompre un moment la séance.

Le député Hama Toufic Chikhat, premier orateur, s'en prit aux colonialistes étrangers, affirmant que les projets de négociations reconstruisent le côté syrien une volonté arrêtée de se refuser à tous pourparlers. « La Syrie, dit-il, restera indépendante envers et contre tous ».

Le député d'Alep, Nassim Koudat, a dénoncé de son côté à la Chambre syrienne le projet de rétrocession de la Syrie et de son indépendance.

Après plus d'un mois de recherches, la bande toulose vient d'être arrêtée

Paris, 31 décembre. — Une bande de malfaiteurs qui dévalaient les villes et maisons de campagne de la région, cette bande, de cinq membres, était dirigée par une femme, Louise Caudet, née Touron, âg